

AR

Niv. 69 - mis genver 1981



STROLLAD

KANNADIG DIABARZH UNVANIEZH DEMOKRATEL BREIZH

CAMPAGNE DE RÉSISTANCE

- **Trois Dates à Retenir**

ANALYSES DE L'U.D.B.

- **Bientôt un Texte d'Ensemble**

VIE DU PARTI

- **Quotas de Cartes pour 1981**
- **Après la Dissolution de la Fédération de Brest-Club**
- **Travaux des Commissions**

PUBLICATIONS

- **« Les Cahiers du Peuple Breton »**

MOYENS

- **Le Nouveau Barème des Cotisations**

AR STROLLAD NIV. 69 - MIS GENVER 1981

COMPTE RENDU DU BUREAU POLITIQUE REUNI A LORIENT

LES 17 ET 18 JANVIER 1981

26 membres présents - Aucun camarade excusé ou absent.

Les camarades Joël MARTINI et Gérard RIVIERE ont participé aux travaux du B.P., les scrutins organisés dans les fédérations ayant donné les résultats suivants :

Votants	:	224
Suffrages exprimés	:	216
Joël MARTINI	:	207
Gérard RIVIERE	:	186

Il fallait obtenir un minimum de 109 voix pour être élu.

DEBAT DE POLITIQUE GENERALE

Au cours du débat de politique générale, les interventions ont notamment porté sur les thèmes suivants :

Réforme des collectivités locales : problème de société à prendre très au sérieux - Pourquoi en 1981 un parti breton de gauche : nécessité d'actualiser nos textes de référence - Retard dans l'application des décisions de septembre 1980 - Fougères et St-Armel : pillage de l'argent public avec la complicité de maires de droite - démantèlement d'une usine à Guimion dans le Trégor - projet de touristification intensive de la côte nord - UDB en première ligne dans le Centre-Bretagne - Plogoff : pourquoi pas la violence, si elle est populaire et révolutionnaire ? - Nucléaire et emploi : le PCF a tort - Breznilis : des fuites radio-actives cachées à la population - Travailleurs immigrés et impérialisme français : Tchad, Centrafrique, Vitry - Racisme à Quimper - Politique routière en Bretagne - C.F.D.T. - Finistère : département plus que région ? - procès politiques : Corses, Tahitiens, Bretons. Une similitude à utiliser - Présidentielles : prendre position - Centre islamique de Rennes - Nucléaire civil et militaire.

VOIX DU PARTI

1. - CAMPAGNE DE PROPAGANDE : AFFICHETTE EN BRETON

Le Bureau Politique décide de l'édition d'une affichette "NANN DA GISCARD" à 5000 exemplaires, en lettres rouges sur fond noir.

ADOPTE (unanimité moins 1 abst.)

2. - CAMPAGNE DE PROPAGANDE : CALENDRIER DES ACTIONS SPECTACULAIRES
(à suivre)

Le B.P. décide des actions spectaculaires suivantes :

2.1. - le samedi 21 février sur l'emploi à Brest sous la responsabilité de la fédé du Bas-Léon ;

2.2. - le samedi 7 mars à Rennes avec les autres organisations du Front Culturel, sous la responsabilité d'HERVE LATIMIER ;

2.3. - le samedi 28 mars à Douarnenez sur le thème "NON AU NUCLEAIRE CIVIL ET MILITAIRE", sous la responsabilité de la fédé de Cornouaille ;

ADOPTE (unanimité)

2.4. - la fédération de BAS-LEON est mandatée pour organiser une action à l'occasion de la visite de Giscard à Ouessant.

ADOPTE (unanimité)

3. - EMPLOI ET NUCLEAIRE

Considérant l'importance du problème de l'emploi en Bretagne et l'utilisation de ce thème en faveur de l'implantation de centrales nucléaires par tous ceux qui en sont partisans,

et considérant la nécessité de se démarquer d'un écologisme sommaire qui ne saurait être que réactionnaire,

le B.P. décide :

1°) la parution dans PEUPLE BRETON d'un article sur la question du nucléaire et de l'emploi ;

2°) la tenue d'une manifestation (dont la forme reste à préciser) à Douarnenez sur le thème "NON AU NUCLEAIRE CIVIL ET MILITAIRE" (voir calendrier ci-dessus) ;

3°) la parution d'une brochure liée à cette manifestation, avec son slogan pour titre, comprenant des textes déjà parus dans le Peuple Breton et des textes nouveaux qui seront soumis au Bureau Politique de Février. (voir aussi sur ce point la rubrique VIE DU PARTI).

ADOPTE (unanimité)

4. - (Information à transmettre par les responsables fédéraux).

5. - DEBAT SUR LA STRATEGIE DU PARTI

Considérant les prises de position du parti accumulées depuis un certain temps contre tous les projets technocratiques de pseudo-aménagement de la Bretagne.

Considérant que ces prises de position accumulées conduisent à une certaine logique qui n'a pas été précisée au point de départ, et qu'elles nous conduisent à des divergences de plus en plus profondes avec le P.S. et le P.C.F., et en particulier avec leur attitude gestionnaire ;

Considérant les échéances politiques qui nous attendent, notamment l'après-élection présidentielle, les cantonales de 1982, les municipales de 1983,

Le B.P. demande aux fédérations et aux membres élus du B.P. de préparer un débat sur notre stratégie pour l'année à venir, pour le B.P. de mai.

ADOPTE (unanimité)

6. - BROCHURE D'ENSEMBLE SUR LE COMBAT DE L'U.D.B.

Considérant l'ancienneté d'un certain nombre de textes fondamentaux du parti (tels que "Bretagne - Colonie", "Pourquoi un parti breton de gauche ?", "Programme démocratique breton") ,

Considérant les événements importants intervenus depuis la publication de ces textes, dans le monde, dans l'Hexagone et en Bretagne (crise de l'impérialisme, échec de la gauche française, nouvelles vocations dévolues à la Bretagne),

Considérant la nécessité de préciser et d'explicitier les bases idéologiques des résolutions du Congrès de Saint-Nazaire et les possibilités qu'elles offrent d'actualiser nos analyses anciennes,

le B.P. décide la mise au point d'un texte d'ensemble :

- précisant et réaffirmant la situation coloniale de la Bretagne ;
- analysant les conséquences de la crise en Bretagne ;
- affirmant, face aux autres forces politiques, la nécessité en 1981 d'un parti breton de gauche ;
- annonçant le projet autonome de l'U.D.B. pour l'avenir.

Le B.P. mandate à cet effet les camarades P.DORVAL, L. LE PAGE, M.DEMION, P.DREAU, M.FRANCOIS.

ADOPTE (unanimité)

7. - ELECTION PRESIDENTIELLE

1°) Considérant le peu de temps qui nous reste d'ici les prochaines présidentielles et qu'il est maintenant urgent qu'une position soit prise ;

2°) qu'il ne s'agit pas de se retrouver dans la même situation qu'au moment des Européennes pour lesquelles la décision tardive a été mal ressentie par les militants et les sympathisants.

Le B.P. rapelle sa décision de vote pour le candidat de gauche au second tour, mandate les fédérations pour préparer la décision de vote au 1er tour, décision qui interviendra au B.P. de février.

Le B.P. jugera du moment opportun pour la publication de cette consigne de vote .

ADOPTE (unanimité moins 3 abst.)

8. - CANDIDATURE DE G. ALLIROL (V.V.A.P.)

Sur la publication éventuelle dans le PEUPLE BRETON, deux propositions contradictoires sont soumises au vote :

A - Considérant l'intérêt de la candidature de G. ALLIROL,

Considérant les convergences entre l'UDB et VVAP,

Le P.B. décide la publication ce mois-ci de la candidature d'ALLIROL dans le P.B.

REJETE (0 pour)

B - Considérant que la voie choisie par l'UDB (campagne de résistance) diffère de celle de V.V.A.P.,

Considérant que la position du parti n'est pas encore officiellement arrêtée et qu'il ne serait donc pas opportun de faire état dans notre presse d'une candidature particulière,

Le B.P. décide de repousser sa décision après notre prise de position définitive.

ADOPTE (20 pour)

(5 camarades se sont abstenus sur les propositions A & B)

9. - DEBAT SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES DU PARTI

Le Bureau Politique mandate le Responsable des Relations Internationales, J.Ch. CASSARD, pour préparer un débat sur la politique de relations internationales du parti, qui aura lieu au plus tard au B.P. de mai 1981.

ADOPTE (unanimité)

10. - CONTACTS AVEC LE PARTI RADICAL ITALIEN

Considérant l'intérêt que peut représenter pour le parti, dans des circonstances de gravité dont le B.P. jugera, un relai au niveau des instances européennes, le B.P. mandate le responsable des relations internationales pour prendre contact avec le Parti Radical Italien.

ADOPTE (8 pour, 7 contre, 10 abst.)

Le responsable des relations internationales rendra compte de ces contacts au B.P. de février, avant toute suite à leur donner.

ADOPTE

11. - COMMISSION "ARMEE - DEFENSE"

Le B.P. mandate la responsable de la commission pour remettre à jour la carte de la militarisation de la Bretagne (P.B. octobre 1974) en relation avec les fédérations.

ADOPTE (unanimité)

VIE DU PARTI

1. - CARTES 1981 .- QUOTAS DES FEDERATIONS

Le Bureau Politique fixe comme suit les quotas de cartes à placer par les fédérations en 1981 :

BAS-LEON	:	50
BREST - C.U.B.	:	170
CENTRE-BRETAGNE	:	50
CORNOUAILLE	:	155
HAUT-VANNETAIS	:	60
LOIRE-ATLANTIQUE	:	135
PAYS DE LORIENT	:	80
PAYS DE MORLAIX	:	70
PARIS ET NORMANDIE	:	80
RANCE-PENTHIEVRE	:	125
RENNES	:	70
TREGOR GOELO	:	140
ISOLES	:	25

TOTAL : 1200

ADOPTE (unanimité)

(Note VIE DU PARTI : les cartes 1981 correspondant à ces quotas ont été remises au responsable de chaque fédération au cours du bureau politique. Un premier bilan des reprises de cartes sera fait au B.P. de mars. Un maximum de réunions de reprise de carte doit donc être organisé d'ici là par les fédérations, sections et cellules).

2. - AFFIRMATION DE LA SOLIDARITE POLITIQUE DU B.P.

Le Bureau Politique, considérant que la crise traversée par la fédération de Brest et la publicité qui lui a été donnée peuvent conduire les travailleurs bretons à douter de la solidarité de ses membres :

- réaffirme son accord sur la mise en application des décisions du XVème Congrès du parti ;
- fera connaître cet accord à l'extérieur.

ADOPTE (unanimité)

3. - TRAVAIL DU BUREAU POLITIQUE

Le B.P. de février discutera et décidera d'une nouvelle organisation de son travail, le texte de Laurent LE PAGE (Kannadig N°33)

... / ...

servant de base à la réflexion de chacun.

ADOPTE (unanimité)

4. - BROCHURE SUR LE NUCLEAIRE CIVIL ET MILITAIRE

Le B.P. mandate le camarade Marc GAILLOT pour centraliser les textes du parti concernant le nucléaire civil et militaire, en vue de l'élaboration d'une brochure interne et externe au parti qui paraîtra au moment de la manifestation de DOUARNENEZ (samedi 28 mars). Ces textes lui parviendront au plus tard le 1er février.

ADOPTE (unanimité moins 5 abst.)

5. - SITUATION A BREST : rapport des délégués du B.P.

Considérant l'intérêt pour le parti d'une large information dans nos instances sur la situation à Brest à la suite de la dissolution de la fédération, le B.P. décide la parution dans AR STROLLAD du rapport présenté par les camarades DREAU, DEMION et GOUEZ au B.P. de janvier.

ADOPTE (12 pour, 5 contre, 8 ab)

6. - ACTION DES ELUS MUNICIPAUX BRESTOIS. SUIVI ET CONTROLE

Le Bureau Politique décide qu'en attendant la nouvelle structuration de la fédération de BREST, les élus du parti dépendant géographiquement de la fédération de Brest-CUB auront à rendre compte de leur mandat aux camarades GOUEZ, DEMION et DREAU (chargés de la restructuration).

ADOPTE (Unanimité)

7. - REPRISE DES CARTES A BREST

Tous les camarades ayant leur carte 1980 devront faire leur demande de carte 1981, dûment complétée (formulaire A.I.) conformément aux décisions du B.P. de décembre. Cette demande leur sera adressée avant le 25 janvier 1981.

Les camarades n'ayant pas accompli cette formalité pour le 1er mars 1981 seront considérés comme exclus du parti.

ADOPTE (13 pour, 3 contre, 9 abst.)

8. - INFORMATIONS DONNEES A LA PRESSE EXTERNE SUR LA CRISE DE BREST

Le B.P. mandate le R.A.I. pour s'informer de la manière dont les organes de presse ont reçu des informations concernant la crise de l'UDB à Brest.

ADOPTE (18 pour, 1 contre, 6 abst.)

9. - BLAMES

Après avoir pris connaissance du rapport des camarades M. DEMION, P. DREAU, et P. GOUEZ, et entendu P. FOUREL au sujet de la crise brestoïse, considérant que :

a) la signature par l'ancienne responsable de la fédération M.-C. CORRE et l'ancien responsable de la commission Fêtes F. JAOUEN, d'une pétition dirigée contre le camarade P. FOUREL, responsable du service "Moyens du Parti" et chargé par le B.P. de décembre de relancer la préparation de la fête ;

b) les attitudes de F. JAOUEN, acceptant un jour, refusant l'autre, de prendre la responsabilité de cette commission,

sont des pratiques anti-parti caractérisées,

le B.P. décide (propositions successives) :

9.1. - d'exclure les camarades M.-C. CORRE et F. JAOUEN.

REJETE (5 pour, 14 contre, 5 abst.)

9.2. - de blâmer ces deux camarades pour un tel comportement .

ADOPTE (20 pour, 1 contre, 1 abs.)

10. - EXCLUSIONS DU PARTI . TEXTE GENERAL

- l'abandon unilatéral de responsabilités d'un camarade sans justification politique ou personnelle, empêchant le parti de répondre aux attaques extérieures éventuelles du camarade,

- les attitudes ou initiatives anti-parti d'un camarade, c'est-à-dire les attitudes ou initiatives révélant que le souci premier d'un camarade est de développer ses désaccords avec le parti et non de défendre sa politique,

constituent des motifs d'exclusion.

ADOPTE (unanimité moins 3 abst.)

Le B.P. reste seul juge de la nécessité politique des exclusions ou des simples sanctions de blâme ou de retour à la base.

L'abandon unilatéral d'une responsabilité électorale interne implique l'impossibilité pour le camarade en cause de solliciter une responsabilité de même niveau ou de niveau supérieur, pendant six mois au moins et pendant une durée minimum égale à celle du mandat abandonné (deux ans pour un membre du B.P., un an pour un membre du B.F.)

ADOPTE (unanimité moins 2 abst.)

... /

11. - EXCLUSION (2 propositions contradictoires)

A - Considérant que la lettre de démission du camarade H. GRALL ne constitue pas une explication suffisante de ses désaccords avec le Congrès de Saint Nazaire et les décisions du B.P. qui en est issu, le B.P. décide d'exclure le camarade.

ADOPTE (10 pour)

B. - Considérant que la lettre de démission du camarade H. GRALL comporte d'une part une justification politique de sa démission, et d'autre part l'assurance que le camarade ne compte se prêter à aucune attaque externe contre le parti, le B.P. décide d'accepter la démission du camarade.

REJETE (9 pour)

(5 camarades se sont abstenus, un n'a pas pris part au vote)

12. - COMMISSION AGRICULTURE

Le B.P. d'août (cf AR STROLLAD niv.64) a décidé d'adresser des feuilles d'information sur les questions agricoles à des agriculteurs désignés par chaque fédération (50 à 100 environ par fédération).

Le responsable de la commission Agriculture demande à recevoir d'urgence les listes des destinataires établies par les fédérations actuellement défaillantes.

(Patrick GOUEZ, Pen ar C'Hoat, 29212 PLABENNEC)

(RAPPEL)

13. - COMMISSION SYNDICALISME

Des questionnaires sur la syndicalisation à l'intérieur de l'UDB ne sont pas encore rentrés. Les adresser d'urgence à : Loeiz CLEEC'H, 3, rue du Calvaire, 29000 QUIMPER.

(RAPPEL)

Le prochaine réunion de la commission SYNDICALISME se tiendra à la Mairie de ROSTRENEN, le 7 février à 14 H.30

(INFORMATION)

14. - COMMISSION MER

Le prochaine réunion de la commission MER se tiendra le samedi 7 février à 15 H. à PONTIVY, au bar la Terrasse, quai du Couvent.

(INFORMATION)

PUBLICATIONS DU PARTI

1. - ARTICLE "NUCLEAIRE ET EMPLOI" DANS LE P.B.

Considérant les éléments nouveaux au sujet du projet de centrale nucléaire à PLOGOFF, en particulier les positions nouvelles du parti communiste,

Considérant aussi la nécessité de répondre, en particulier, à l'argumentation développée ces dernières semaines par EDF, le remède au problème de l'emploi,

le B.P. décide la publication dans le PEUPLE BRETON de février d'un article rédigé par Laurent LE PAGE.

ADOPTE (unanimité)

Cet article portera les signatures :

- | | |
|--------------|-------------------------|
| a) U.D.B. | <u>REJETE</u> (9 pour) |
| b) L.LE PAGE | <u>ADOPTE</u> (14 pour) |

2. - LA CRISE BRESTOISE DANS NOS PUBLICATIONS

Considérant les divers échos que la presse a donnés aux difficultés de l'U.D.B. à Brest, le B.P. décide (2 propositions contradictoires) :

A - de n'y faire aucune allusion dans la presse du parti ;
REJETE (2 pour)

B - de publier, dans LE PEUPLE BRETON et dans POBL VREIZH un article donnant la position du Bureau Politique. La rédaction de cet article est confié au camarade M.FRANCOIS en relation avec les trois camarades désignés pour s'occuper de la fédé de Brest.

ADOPTE (20 pour)

(3 camarades se sont abstenus sur les 2 propositions)

3. - PROJET DE PROMOTION DE LA PRESSE BRETONNE

Le B.P. décide de donner son accord au projet de l'association "DAZONT" d'édier un feuillet publicitaire pour le P.B. et POBL VREIZH avec bulletin d'abonnement (coût : 1000 F. H.T.)

ADOPTE (unanimité moins 2 abst.)

4. - REVUE THEORIQUE

A - le B.P. décide de garder pour cette revue théorique le titre de MEIN HARZ.

REJETE (7 pour)

... / ...

B - le B.P. décide de changer le titre de la revue.

ADOPTE (14 pour)

le nouveau titre étant :

a) AN HENT (le chemin)

REJETE (3 pour)

b) LES CAHIERS DU PEUPLE BRETON

ADOPTE (13 pour)

(3 camarades se sont abstenus sur le vote entre les propositions A et B, 9 sur le vote entre les propositions a et b)

5. - PROMOTION DE LA PRESSE DU PARTI (REUNION)

Une réunion des responsables Presse fédéraux et des correspondants Presse désignés par quelques fédérations se tiendra prochainement (probablement le 7 février) pour lancer de manière correcte la campagne de promotion de la presse.

(INFORMATION)

MOYENS DU PARTI

1. - BAREME DES COTISATIONS

Le nouveau barême, présenté par le Responsable MOYENS, est adopté, et fera l'objet d'une parution dans AN EMSAVER et AR STROLLAD.

(UNANIMITE)

(Note VIE DU PARTI : le nouveau barême applicable pour 1981, figure en annexe au présent numéro d'AR STROLLAD).

2. - SPECTACLE RAY CHARLES A NANTES

Le Bureau Politique décide de la tenue d'un spectacle RAY CHARLES à NANTES , à la mi-mai 1981.

Les fédérations voisines de la fédération de Loire-Atlantique (Rennes, Haut-Vannetais, Pays de Lorient) participeront aux opérations de propagande de ce spectacle.

ADOPTE (unanimité)

3. - ORGANISATION DU SERVICE MOYENS

Compte tenu de l'élection des camarades Gérard RIVIERE et Joël MARTINI au Bureau Politique, compte tenu de la lourdeur des tâches du service MOYENS, le B.P. mandate le camarade Pierre FOUREL, Responsable MOYENS, pour intégrer ces deux camarades dans son service.

ADOPTE (unanimité)

4. - FETE DU PEUPLE BRETON

Considérant que la Commission Fête du P.B. 1979/1980 s'est érigée en entité politique,

Considérant que la commission Fête du P.B. 1979/1980 s'est souvent confondue avec la fédération de Brest,

Considérant que l'ex-commission Fête a organisé un chantage inadmissible par rapport au Responsable MOYENS

(18 pour, 2 contre, 5 abst. sur ces attendus)

4.1. - le Bureau Politique rappelle que la Fête du P.B. est la fête de tout le parti ;

ADOPTE (unanimité)

4.2. - le B.P. rappelle que cette fête est sous la responsabilité politique du Responsable MOYENS.

ADOPTE (unanimité)

... / ...

4.3. - le B.P. décide de maintenir la Fête du P.B. à Brest ;

ADOPTE (unanimité moins 4 abst.)

4.4. - Le B.P. mandate le camarade Pierre FOUREL pour s'adjoindre un membre du Bureau Politique pour réaliser au mieux cette Fête ;

ADOPTE (unanimité moins 3 abst.)

4.5. - le B.P. décide la mise en place dans chaque fédération d'un correspondant FETE DU P.B.

ADOPTE (21 pour, 1 contre, 3 abst.)

C O T I S A T I O N S : B A R E M E 1 9 8 1

REGLE GENERALE : - Pour les militants MARIES, percevant DEUX salaires dans le ménage, le total de ces 2 salaires doit être DIVISE par 2 avant d'être appliqué au barème.

- Pour les Ménages dont les 2 conjoints sont au Parti, les trimestrialités indiquées par le barème, sont à régler par chacun des deux conjoints.

CELIBATAIRE OU VEUF.	→ Voir col. A
CELIBATAIRE AVEC 1 ENFANT A CHARGE	→ Voir col. B
CELIBATAIRE AVEC 2 ENFANTS A CHARGE	→ Voir col. C
CELIBATAIRE AVEC 3 ENFANTS A CHARGE	→ Voir col. D
MARIE dont le conjoint n'est pas au Parti (1 salaire pas d'enfant ou MARIE, les deux conjoints sont au Parti avec un seul salaire dans le ménage et sans enfant.	→ Voir col. E
MARIE dont le conjoint n'est pas au Parti (1 salaire, 1 enfant) ou MARIE, les deux conjoints sont au Parti avec un seul salaire dans le ménage et AVEC UN ENFANT A CHARGE.	→ Voir col. F
MARIE dont le conjoint n'est pas au Parti (1 salaire, 2 enfants) ou MARIE, les deux conjoints sont au Parti avec un seul salaire dans le ménage et AVEC DEUX ENFANTS A CHARGE.	→ Voir col. G
MARIE dont le conjoint n'est pas au Parti (1 salaire 3 enfants) ou MARIE, les deux conjoints sont au Parti avec un seul salaire dans le ménage et avec TROIS ENFANT A CHARGE.	→ Voir col. H
MARIE dont le conjoint n'est pas au Parti (1 salaire, 4 enfants) ou MARIE, les deux conjoints sont au Parti avec un seul salaire dans le ménage et avec QUATRE ENFANTS A CHARGE.	→ Voir col. I
MARIE dont le conjoint n'est pas au Parti (1 salaire, 5 enfants) ou MARIE, les deux conjoints sont au Parti avec un seul salaire dans le ménage et avec CINQ ENFANTS A CHARGE.	→ Voir col. J
MARIE dont le conjoint n'est pas au PARTI (2 salaires, pas d'enfant) ou MARIE, les 2 conjoints sont au Parti avec 2 salaires dans le ménage et SANS ENFANT.	→ Voir col. K
Pour les militants MARIES, percevant DEUX salaires dans le ménage, le TOTAL de ces 2 salaires doit être divisé par 2 avant d'être appliqué au barème. AVEC 1 ENFANT A CHARGE.	→ Voir col. L
Pour les militants MARIES, percevant DEUX SALAIRES dans le ménage, le total de ces 2 salaires doit être divisé par 2 avant d'être appliqué au barème. AVEC 2 ENFANTS A CHARGE.	→ Voir col. M
Pour les militants MARIES, percevant DEUX SALAIRES dans le ménage, le total de ces 2 salaires doit être divisé par 2 avant d'être appliqué au barème. AVEC 3 ENFANTS A CHARGE.	→ Voir col. N
Pour les militants MARIES, percevant DEUX SALAIRES dans le ménage, le total de ces 2 salaires doit être divisé par 2 avant d'être appliqué au barème. AVEC 4 ENFANTS A CHARGE.	→ Voir col. O
Pour les militants MARIES, percevant DEUX SALAIRES dans le ménage, le total de ces 2 salaires doit être divisé par 2 avant d'être appliqué au barème. AVEC 5 ENFANTS A CHARGE.	→ Voir col. P

Le montant de la cotisation trimestrielle figure dans la colonne correspondant à la situation du camarade, à hauteur de son revenu mensuel (tout compris) ou du demi-revenu mensuel du couple.

Revenu Mensuel	A	B	C	D	E	F	G	H	I
	CARTE	CARTE	CARTE	CARTE	CARTE	CARTE	CARTE	CARTE	CARTE
1200	15*	"	"	"	"	"	"	"	"
1400	24*	"	"	"	"	"	"	"	"
1600	36*	"	"	"	"	"	"	"	"
1800	48*	"	"	"	"	"	"	"	"
2000	60	7*	"	"	7*	"	"	"	"
2200	75	11*	"	"	11*	"	"	"	"
2400	85	15*	"	"	15*	7*	"	"	"
2600	100	19*	"	"	19*	11*	"	"	"
2800	115	24*	"	"	24*	11*	"	"	"
3000	135	36*	"	"	30*	15*	7*	"	"
3200	150	42*	"	"	36*	15*	11*	"	"
3400	170	48*	"	"	42*	19*	11*	"	"
3600	190	54*	"	"	48*	24*	11*	"	"
3800	210	60	"	"	54*	30*	15*	"	"
4000	235	75	"	"	60	36*	19*	"	"
4200	260	85	"	"	75	42*	24*	19*	19*
4400	280	95	"	"	85	48*	30*	19*	19*
4600	310	100	"	"	100	54*	30*	24*	24*
4800	335	110	24*	"	115	60	36*	30*	30*
5000	365	115	36*	"	125	75	42*	30*	30*
5200	395	125	48*	"	130	80	42*	36*	36*
5400	425	135	60	"	140	85	48*	36*	36*
5600	455	150	75	"	160	95	54*	42*	42*
5800	490	160	80	"	170	100	54*	48*	48*
6000	525	170	85	54*	180	110	60	48*	48*
6200	560	180	95	54*	190	115	70	54*	54*
6400	595	190	100	60	200	125	70	54*	54*
6600	635	200	110	60	210	130	75	60	60
6800	675	210	110	70	220	130	80	60	70
7000	715	220	115	75	245	130	80	70	70
7200	755	245	125	75	260	140	85	75	75
7400	800	260	130	80	280	150	95	75	75
7600	845	270	140	80	280	160	95	80	80
7800	890	280	140	85	295	170	100	85	85
8000	935	295	150	95	310	180	110	85	85
8200	980	310	160	95	320	190	110	95	95
8400	1025	335	170	100	350	200	115	95	95
8600	1070	350	180	110	365	210	125	100	100
8800	1115	365	180	110	380	220	125	100	100
9000	1160	380	190	115	395	230	130	110	110
9200	1205	395	200	115	410	235	140	110	110
9400	1245	410	210	125	425	245	140	115	115
9600	1290	425	220	130	440	260	150	125	125
9800	1335	455	220	130	475	260	160	125	125
10000	1485	540	260	150	560	320	190	160	160
11000	1620	655	310	180	675	380	220	190	190
12000	1755	775	365	210	800	440	270	220	220
13000	1890	890	425	245	910	525	310	260	260
14000	2025	1025	490	280	1045	595	350	295	295
15000	2160	1160	560	335	1180	675	410	335	335
16000	2295	1290	635	380	1315	755	455	380	380
17000	2430	1335	715	425	1335	865	505	425	425
18000	2565	1335	800	475	1485	955	575	475	475
19000	2700	1490	890	525	1620	1045	635	525	525

Le montant de la cotisation trimestrielle d'un camarade est lu dans la colonne correspondant à sa situation familiale, sur la ligne correspondant à son revenu mensuel ou au demi-revenu mensuel du couple s'il y a deux salarés. Le prix de la carte (60 F) tient lieu de cotisation annuelle lorsque la mention "carte" remplace un montant de cotisation. Il tient lieu de cotisation pour le 1er trimestre lorsque le montant de la cotisation est suivi d'un "42*"; un chiffre comme "42*" est alors le montant de la cotisation pour chacun des trois autres trimestres. Dans les autres cas, le "prix de la carte" est compris dans la première cotisation trimestrielle (et doit donc en être déduit si la carte est prise séparément).

POUR PLUS DE PRECISIONS, SE REPORTER AU PROCHAIN NUMERO D'AN EMSAVER.

REVENU MENSUEL	3	4	5	6	7	8	9
0 à 1200	CARTE	CARTE	CARTE	CARTE	CARTE	CARTE	CARTE
1201 à 1400	"	19*	11*	"	"	"	"
1600	"	30*	15*	7*	"	"	"
1800	"	42*	24*	11*	7*	"	"
2000	"	54*	30*	13*	11*	"	"
2200	"	70*	42*	24*	15*	7*	"
2400	"	80*	54*	30*	19*	11*	7*
2600	"	95*	60*	42*	24*	15*	11*
2800	"	110*	75*	48*	30*	19*	15*
3000	"	125*	80*	54*	42*	24*	19*
3200	"	140*	95*	70*	48*	30*	24*
3400	"	160*	110*	75*	54*	36*	30*
3600	"	180*	115*	80*	60*	42*	30*
3800	"	200*	130*	95*	70*	54*	36*
4000	7*	220*	140*	100*	75*	60*	42*
4200	11*	245*	160*	110*	80*	60*	48*
4400	15*	270*	180*	125*	95*	70*	54*
4600	15*	295*	190*	130*	100*	75*	60*
4800	19*	320*	210*	140*	110*	80*	60*
5000	19*	350*	220*	160*	115*	85*	75*
5200	24*	380*	245*	170*	125*	95*	80*
5400	24*	410*	270*	180*	130*	100*	80*
5600	30*	440*	280*	300*	140*	110*	85*
5800	30*	475*	310*	210*	160*	115*	95*
6000	36*	505*	320*	220*	170*	125*	100*
6200	36*	540*	350*	245*	180*	130*	110*
6400	42*	575*	380*	260*	190*	140*	115*
6600	48*	615*	395*	270*	200*	150*	125*
6800	48*	655*	425*	285*	210*	160*	130*
7000	54*	695*	440*	310*	220*	170*	140*
7200	54*	735*	475*	320*	245*	180*	140*
7400	60*	775*	505*	350*	260*	190*	150*
7600	60*	820*	525*	365*	270*	200*	160*
7800	70*	865*	560*	380*	280*	210*	170*
8000	70*	910*	575*	410*	295*	220*	180*
8200	75*	955*	615*	425*	310*	235*	190*
8400	75*	1000*	655*	440*	320*	245*	200*
8600	80*	1045*	675*	475*	350*	260*	210*
8800	85*	1090*	715*	490*	365*	270*	220*
9000	85*	1135*	735*	505*	380*	280*	220*
9200	95*	1180*	775*	540*	395*	295*	235*
9400	95*	1225*	820*	560*	410*	310*	245*
9600	100*	1270*	845*	575*	425*	320*	260*
9800	100*	1315*	890*	615*	440*	335*	270*
10000	110*	1335*	910*	635*	475*	350*	280*
11000	130*	1485*	1090*	775*	560*	425*	335*
12000	150*	1620*	1270*	910*	675*	505*	410*
13000	190*	1755*	1335*	1070*	800*	595*	475*
14000	210*	1890*	1485*	1225*	910*	695*	560*
15000	235*	2025*	1620*	1335*	1045*	800*	635*
16000	270*	2160*	1620*	1445*	1130*	910*	735*
17000	310*	2295*	1755*	1620*	1315*	1025*	820*
18000	350*	2430*	1890*	1620*	1335*	1135*	910*
19000	380*	2565*	2025*	1755*	1335*	1245*	1025*
20000	420*	2700*	2160*	1890*	1445*	1335*	1145*

Le Bureau Politique de décembre 1980 a délégué les camarades Michel DEMION, Paul DREAU et Patrick GOUÉZ à la remise en marche de la fédération de BREST-C.U.B., dissoute par le même B.P.

Le rapport de ces trois camarades est publié ci-dessous, pour l'information du parti, conformément aux décisions du B.P. de janvier 1981, qui a entendu ce rapport le 17 janvier.

COMPTE RENDU DE MANDAT

Ce compte rendu comprend trois parties :

- un exposé de ce que nous avons fait entre les B.P. de décembre et janvier ;
- une analyse de la situation à Brest comprenant :
 - . un constat,
 - . nos appréciations sur les causes fondamentales et les responsabilités.
- quelques propositions pour les semaines à venir ...en fonction de l'évolution depuis un mois.

Avant d'entamer ce compte rendu, nous tenons à dire que nous sommes de plus en plus convaincus, au vu :

- . du degré de détérioration de la situation U.D.B. à Brest,
- . de ce qui nous apparaît comme les causes fondamentales de cette détérioration,
- . de la faillite de certains comportements,

que la mesure de dissolution de la fédé de Brest, prise par le B.P. de décembre, était absolument nécessaire.

Tout au plus peut-on regretter que la rédaction de la décision du B.P. ait pu être interprétée par certains comme une exclusion générale des camarades de Brest.

1.- L'ACTION DES TROIS DELEGUES DEPUIS LE B.P. DE DECEMBRE 1980

1.1.- Rédaction d'une lettre aux camarades brestoïis explicitant les raisons de la décision de dissolution, annonçant des réunions de structures de base (cellules ou regroupements de cellules) entre les 5 et 16 janvier, et invitant les camarades à prendre contact avec nous ;

1.2.- prises de contact individuelles (une trentaine environ). Nous avons cherché, dans la mesure de nos disponibilités, à contacter :

- . les camarades élus du congrès ;
- . les membres de l'ex-bureau fédéral ;
- . les élus municipaux ;
- . les ex-responsables de cellules ;
- . ceux qui avaient fait part de leur intention de démissionner du parti.

1.3.- Réunions de cellules ou de regroupements de cellules

Cinq réunions se sont tenues en notre présence, regroupant les camarades des cellules THOMSON (6 présents), CAVALE BLANCHE (7), RECOUVRANCE-ST-PIERRE (9), ST-MARC-GUELMEUR (12), LAMBEZELLEC-ZUP (6).

Les réunions des cellules CENTRE, HLM-KERBERNARD et DAOULAS n'ont pu se tenir, pour la première du fait d'un empêchement du délégué du B.P., pour les autres du fait de l'impossibilité pour les camarades de se libérer à la date prévue.

1.4.- Permanence le samedi 17 de 9h30 à 14 h afin de permettre aux camarades brestoïis de participer à l'élection complémentaire au B.P.

(au cours des réunions visées au § 1.3 ci-dessus, conformément à la décision du B.P. de décembre, il a été demandé aux camarades de remplir une demande de reprise de carte. Seuls les camarades de la cell le Guelmeur-St-Marc (10 sur 12) ont refusé de remplir cette demande.

2.- LA SITUATION U.D.B. SUR BREST

2.1.- Un constat

2.1.1.- Une carence de plus en plus nette de la fédération dans le travail, une chute incroyable de son activité :

- . diffusion de la presse,
- . participation aux manifestations (Carhaix, Nantes),
- . disparition de fait de plusieurs cellules (Port de commerce, Cavale blanche),
- . aucune initiative au niveau fédéral quant à la campagne nationale "Bretagne, point fort de résistance..." ;

2.1.2.- Une déliquescence des structures :

- . cellules sans responsable,
- . bureau fédéral se dotant de règles de fonctionnement anti-démocratiques (la "solidarité" du bureau en Comité fédéral),
- . apparition d'une nouvelle structure, le "secteur", au rôle mal défini,
- . liaison élus municipaux-fédé des plus déficientes,
- . comités fédéraux se terminant régulièrement au-delà de deux heures du matin.

2.1.3.- Une ambiance pourrie ; une bipolarisation de la fédé :

L'accumulation de ressentiments à l'intérieur de la fédé a atteint un tel point que seule une mesure de dissolution pourrait arrêter cette gangrène.

Pour en rester au niveau du constat :

- . les divergences sont exacerbées et montées en épingle par l'attitude de la majeure partie des camarades, au lieu d'être discutées, puis surmontées au niveau de l'action U.D.B.
- . la mobilisation, les débats, ne sont plus organisés dans le cadre des structures fédérales, mais par des réseaux de relations hors-structures.

... les arguments les plus bas sont utilisés... Force est maintenant de constater que le parallèle entre certaines relations d'ordre privé et des solidarités (ou oppositions) d'ordre politique n'ont pu qu'exacerber les polémiques.

2.2.- APPRECIATION DES CAUSES FONDAMENTALES DE LA SITUATION

Il est clair qu'à Brest peu de camarades ont cherché à impulser l'action UDB dans l'esprit unitaire du dernier Congrès, dans le cadre d'une action UDB autonome. L'objectif des responsables brestoises a été de plus en plus, depuis le Congrès, de gérer deux réseaux d'influence opposés qui se sont progressivement organisés autour de "courants" ou de personnalités qui se considèrent en désaccord, insatisfaits ou "mis sur la touche" par le dernier Congrès.

Ainsi, ni l'ex-responsable fédérale, ni le reste du B.F. n'ont jugé utile de faire part au Bureau Politique de certains problèmes, de certaines difficultés ou, encore plus étonnant, des leçons à tirer des aspects positifs de l'action de militants brestoises. Ainsi :

. le conflit de la THOMSON, l'un des plus marquants de l'année 1980 en Bretagne, où se sont retrouvés engagés une vingtaine de camarades UDB (et pour plusieurs à des niveaux de responsabilité syndicale importants) n'a fait l'objet d'aucun commentaire, d'aucune réflexion politique remontant jusqu'au B.P.

. la disparition de la cellule du PORT DE COMMERCE n'a jamais été signalée au B.F., encore moins les moyens de relancer cette cellule ;

. les problèmes de la rédaction d'un tract sur l' Arsenal, qui pouvaient être révélateurs des difficultés pour l'UDB de dépasser certaines contradictions, n'ont jamais été soulevés en B.P.

. depuis le mois de septembre, il n'y a eu aucune proposition d'action au niveau de la fédé dans le cadre de la campagne "Bretagne, point fort de résistance...". Il est révélateur qu'au cours des contacts et réunions que nous avons eus, personne ne s'est jamais soucié de cette campagne ;

. en dépit des nombreux problèmes que soulevait l'absence de véritable liaison élus-fédés, il n'a jamais été demandé au B.P. de s'en charger (carences tant au niveau de la fédé ...que des élus).

L'ex-responsable de fédé porte, face à ces carences, une large part de responsabilités. Les autres membres du B.F. n'ont pas plus cherché à impulser l'action UDB (seule exception sur les six derniers mois : l'action relative à la fermeture de la brasserie Kerinou) ni chercher à alerter le bureau politique. Il est d'ailleurs révélateur que leur démission ait été adressée aux militants bretoises, alors que c'est le B.P. qui doit être saisi dès lors que la fédé n'arrive pas à surmonter ses divergences. Il est également révélateur que les instances fédérales brestoises aient jugé utile de diffuser à l'intérieur du parti un texte - minoritaire à Brest - sur les présidentielles (voter MARCHAIS ou BOUCHARDEAU) mais pas le texte majoritaire (voter A GAUCHE au 1er tour, sans précisions).

Cette attitude des ex-membres et responsables du bureau, soucieux avant tout de lutte d'influence et non d'application de la politique du parti, se traduisait au niveau des débats des instances fédérales par la priorité de fait accordée :

. soit au débat idéologique (souci "d'appartenance du parti au camp anti-capitaliste)

. soit à la participation à différentes luttes "nouvelles".

L'opposition qui en résultait, et qui s'exaspérait, a été de fait relayée par la situation des élus municipaux. L'action de ceux-ci, dans la mesure où elle aurait reposé sur un travail préparatoire avec la fédé, aurait pu permettre d'impulser l'action UDB sur Brest et de surmonter les divergences. Or cette action des élus est toujours restée autonome, les quelques efforts de liaison étant restés vains. Cette autonomie des élus est d'autant plus néfaste politiquement qu'elle empêche la fédé de faire face aux attaques éventuelles des partenaires de la municipalité en désaccord avec nos prises de position municipales (Hausses HLM, exonération de patente pour entreprises en difficulté).

Il ne faut point s'étonner ensuite que du fait de l'autonomie, du poids de leur responsabilité municipale, de leur personnalité, les deux adjoints se soient retrouvés impliqués dans les luttes d'influence au niveau fédéral, et en soient devenus des "sponsors".

Toute la fédération s'est retrouvée progressivement intégrée dans l'un des deux réseaux d'influence, l'un soutenant l'ex-responsable, l'autre soutenant les membres démissionnaires du B.F. Les pratiques qui en découlent (relance privilégiée des camarades de son "clan", exaspération systématique des divergences) n'ont fait que réalimenter les divisions.

Le fait que les membres élus du Congrès National aient accepté d'entrer dans le jeu de ces luttes d'influence, notamment en participant à des réunions hors structures sans en aviser le responsable VIE DU PARTI, et sans alerter suffisamment tôt le B.P. n'ont pu qu'amplifier la crise et surtout porter atteinte à l'autorité du B.P. (*).

Les camarades brestois, bien que représentant au maximum 15 % du parti, ont eu bien trop tendance à considérer la fédé de Brest comme LE parti, ou du moins à considérer que l'avenir de l'U.D.B. se jouait à Brest. Leur absence totale de confiance dans le bureau politique, instance dirigeante du parti issue du Congrès, a été trop évidente ;

. les problèmes graves de la fédé ne remontaient pas au B.P.,

. le problème plus particulier de l'absence de liaison entre la fédé de Brest et les élus municipaux n'a jamais été porté au B.P., bien que l'un des élus ait été responsable de la Commission des Elus.

. les démissionnaires du B.F. n'ont jamais jugé utile de remettre leur démission au B.P.

.../...

(*): Cette critique des camarades élus du Congrès National ne constitue nullement une remise en cause de la confiance que nous faisons aux camarades responsables des services MOYENS et PUBLICATIONS DU PARTI, ceci d'autant plus que :

- nous avons pris note de leur autocritique quant au fait qu'ils n'aient ni alerté le B.P., ni avisé le responsable VIE DU PARTI de leur participation à une réunion hors-structures,

- la lourdeur des responsabilités politiques qu'ils assument leur rendait difficile une participation réelle ou même un suivi régulier de la vie fédérale.

. à la suite de la mesure de dissolution de la fédé,
des camarades brestoïis ont lancé une pétition contre la décision du B.P. ;

. la plupart des camarades de l'ex-commission Fête
du P.B. ne semblent plus admettre que cette commission est un groupe de
travail du parti, dont les choix sont soumis à l'approbation du responsa-
ble du service MOYENS, qui lui-même en rend compte au B.P.

Il serait bien inutile de reconstruire la fédération tant que cet
état d'esprit des camarades brestoïis se maintiendra.

3.- PROPOSITIONS

Suite à la mesure de dissolution, la faillite des comportements des
camarades plus soucieux de luttes d'influence que d'application de la po-
litique du parti est de plus en plus manifeste :

- démissions de camarades illustrant que l'évolution des "luttes
d'influence" dans la fédé est le facteur déterminant de leur appartenance
à l'UDB,

- pétitions (protestant contre les décisions du BP) tournant court,

- carences au niveau des liaisons élus-fédé mises en évidence, cette
carence expliquant pour partie le retrait de la responsabilité de la
Commission Elus au camarade LEPROHON ;

- carence générale de la fédé mise en évidence, lors de réunions de
structures de base, par les camarades,

- recours aux médias pour exprimer ses désaccords avec le B.P. (cf.
LE CANARD DE NANTES A BREST, n° 81).

Cette faillite des comportements brestoïis doit être totale. Deux
types de réactions révélatrices de ces comportements doivent être pro-
gressivement éliminés :

. "Tant qu'il n'y aura pas de fédé, nous (militants brestoïis) ne
ferons rien."

. " Il faut que le bureau fédéral soit composé de camarades du mê-
me "clan" (brestoïis)".

Les camarades de la fédération de BREST-C.U.B. doivent comprendre
qu'ils sont membres de l'U.D.B. avant d'être rattachés à une fédé, et
qu'ils doivent appliquer la politique du parti et non celle d'un clan
brestoïis.

En fonction de cela, le B.P. doit :

3.1.- Diffuser dans le parti ce rapport ;

3.2.- Renouveler le mandat des camarades du B.P. qu'il a délégués pour suivre l'évolution de la situation de l'U.D.B. sur Brest ;

La reconstruction de la fédération (Congrès extraordinaire) ne pourra être décidée qu'une fois que le BP sera en mesure d'évaluer le nombre et la détermination des camarades brestoïis ;

Il faudra donc que les structures de base (regroupées en six cellules : Thomson, Rive Droite, Centre, Guelmeur-St-Marc, Lambézellec-ZUP-Kerbernard, Daoulas) se réunissent une ou deux fois d'ici le prochain BP, si possible en présence d'un camarade mandaté du B.P.

L'ordre du jour de ces réunions serait :

- . désignation d'un responsable,
- . mise en oeuvre de la campagne "Bretagne, point fort de résistance..." (collages, marche Concarneau-Rosporden...),
- . collecte des demandes de reprise de cartes,
- . première phase de préparation du Congrès extraordinaire.

Une réunion des responsables de cellule avec les camarades du BP précèdera la prochaine réunion du Bureau Politique.

3.3.- Etudier les mesures à prendre pour la mise sur pied d'une véritable liaison élus-fédé, et en attendant la reconstruction de la fédé, contrôler les élus municipaux brestoïis.

3.4.- Régler les problèmes soulevés par la mise en route de la Commission Fête du P.B.

Rapport fait au B.P. le 17 janvier 1981
par :

Michel DEMION
Paul DREAU
Patrick GOUEZ.

-----ATTENTION : COMMISSION MER-----

Le lieu de réunion de la COMMISSION MER, le 7 février prochain à 15 h, n'est pas lisible sur une partie des exemplaires de ce numéro d'AR STROLLAD.

Cette réunion se tient à PONTIVY.

(cf. rubrique VIE DU PARTI, §. 14)